

Réunion du 01 février 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

En prélude à la réunion officielle, quelques membres du mouvement citoyen "SOS Durbuy" étaient présent aux abords de la salle du conseil, muni comme tout bon militant, de papillons critiques, de panneaux et de la bonne humeur qui sied à des gens courtois et responsables.

On a ainsi vu Marc, Jean, Christiane, Alain, Chantal et son compagnon qui se sont brièvement esquivés d'une autre réunion citoyenne pour marquer le coup avec "SOS Durbuy", Chantal, très en verve a interpellé courtoisement quelques membres du conseil à leurs arrivée devant la salle pour tenter tant bien que mal de les sensibiliser aux attentes pressantes de la population, mais la tâche est rude, même pour de courageux acteurs.

20 hr approche, on entre dans le Saint des Saints, on s'assoit, le moment est solennel, le bourgmestre ouvre la séance.

A l'entame de ce premier conseil communal de l'année, le bourgmestre, Philippe Bontemps signale que l'Échevine Véronique Baltazard, ne pouvant être présente, est excusée.

Le mayor débute le conseil en signalant un point urgent en sus de l'ODJ, je n'ai pas compris de quoi il en retourne, mais cela n'ayant pas fait de vague, on imagine aisément que tout baigne.

Cette petite formalité accomplie, les points 1 & 2 font l'objet d'un bref laius par Francis Demoulin en remplacement de Madame Balthazard, les comptes 2015 et le budget 2017 pour la fabrique d'église de Jenneret est l'un approuvé, l'autre adopté.

Le point 3 donnera à André Tassigny une première occasion d'intervenir pour une simple interpellation factuelle, il s'agit d'adopter la Dotation communale 2017 pour la zone de secours du Luxembourg. Le chef de file MR sollicite une explication financière, elle sera sans incidences sur l'adoption de la susdite dotation.

Les points 4 & 5 Budgets de la Régie foncière, il semble que cela soit sans remarques.

Le bourgmestre fera un package des points 6 à 13 Remplacements : Laetitia Nutal (cf. : Ordre du jour). RAS sur les mesures.

Voici déjà le point 14 relatif au Plan stratégique de développement commercial ! L'échevine Laurence Le Bussy, a choisi ce moment pour sortir de son mode veille attentive, son intervention très mesurée, mais néanmoins d'une pertinence redoutable, à fait sourcillé le mayor, si bien que ce point est renvoyé sine die de la volonté même de Philippe Bontemps, qui pour faire bonne mesure à demander à Madame Le Bussy si cela lui convenait ?

Oui, évidemment, mais sous conditions... Que s'est-il passé ? En fait, la chef de file socialiste s'est interrogée, en regardant la majorité, de savoir pourquoi encore 20.000 € à dépenser pour on ne sait trop quelles études (pour les commerces) alors que la ville dispose déjà de tellement d'outils dédiés. Trop d'études, c'est trop ! D'autant que cela n'amènera pas d'eau au moulin, elle redit que 20.000 €, il s'agit en l'espèce d'une somme conséquente, par ailleurs, dans son réquisitoire, Madame Le Bussy a mentionné une incongruité dans la proposition présentée au Conseil : il s'agit d'un copié/collé mal fait, puisqu'il y est fait référence à la commune de Soignies comme propriétaire des résultats de l'étude. Ho, l'affreux dilemme ! André Tassigny, ne souhaitant pas rester insensible à ce point 14, intervient également, il indique que le cahier des charges est incompréhensible (ce à quoi on acquiesce du côté PS, mais aussi, en murmure, du côté des écolos). Le chef du groupe MR, que l'on sait proche des indépendants de l'entité remarque e.a que l'on ne parle pas clairement de la limitation

géographique, s'agit-il d'un nouveau plan pour Barvaux ou pour la commune dans son intégralité ? On a senti un flou bref, fugace, mais perceptible, Philippe Bontemps a indiqué que cela concernait la commune, conclusion d'André Tassigny : « *il faudra alors le préciser* ». Pour sortir de l'ornière, le bourgmestre à derechef proposé le renvoi à une prochaine session du conseil en ajoutant que le point serait alors présenté par l'ADL (Agence locale de développement). Madame Le Bussy a repris le bâton de parole pour conclure par ses mots : *OK, mais alors il faudra vraiment que l'on me fasse la preuve de la nécessité du plan et de la dépense*, conditions acceptées par la majorité. Cela promet fort probablement une jolie démonstration, par un membre de l'ADL, qui devra faire indubitablement des prouesses pour convaincre le PS, sachant que Durbuy n'est pas vraiment sans ressources pour la relance économique et l'expansion commerciale, les arguments devront être à la hauteur de la dépense envisagée, nous pouvons déjà avoir la certitude d'une attention toute particulière du PS. Il a encore été question d'une nouvelle implantation commerciale à côté du magasin DEMA, la discussion était confuse, mais l'une de mes sources m'avait confié plus tôt que l'enseigne à bas prix ACTION, allait s'implanter à Barvaux s/o, et vraisemblablement route de Marche, la déduction semble dès lors assez facile, d'importants travaux sont en cours à côté du hobby center.

(NDA) *Le point 14 suscite, des citoyens que nous sommes, 4 commentaires ou réflexions :*

- *Pour en apprendre davantage, un coup de fil à son échevin favori est une bonne formule.*
- *L'amateurisme de l'entreprise qui propose cette étude est tel, que celle-ci devrait être exclue de tout contrat.*
- *L'administration communale montre ici son incompétence : elle n'aurait jamais dû présenter ce texte.*
- *Le commerce n'est pas un problème technique, mais une question politique. Elle ne relève donc pas des compétences d'un consultant, mais plutôt de choix que doivent faire les élus. Reconnaissons d'abord que le commerce, surtout le petit commerce, est une mine d'emplois sans doute plus importante que LPM, mais ignorée de la majorité communale depuis toujours.*

Le point 15 concerne l'achat d'une autolaveuse, pas de débat, l'investissement est accordé.

Au point 16, un poste à souder doit être acheté, le prix de 400 € a toutefois suscité un commentaire du MR : *il s'agit sûrement d'un poste pro pour ce prix-là, cela est sûrement du bon matériel ?* Petit rire discret ici et là, on passe à la suite.

Les points 17 et 18 : Au-delà de l'importance des sommes, 125000 € pour l'enduisage de voirie et 127000 € pour un reprofilage, l'échevin des travaux Freddy Paquay a fourni des détails techniques un peu longs à retranscrire, mais on notera malgré tout que l'enduisage sera réalisé avec de l'enrobé, ce qui est bien plus durable que la pose de gravillons non traités, donc assimilés bruts, au liant bitumeux. Comme quoi, il n'y a pas que les dragées de baptême que l'on enrobe.

(NDA) *L'explication technique des gravillons enrobés est une fuite devant les responsabilités. L'échevin et les entrepreneurs doivent garantir la qualité des travaux, non par les moyens mis en place, mais par le résultat.*

Madame Le Bussy a remarqué que les documents relatifs à ces points n'étaient pas disponibles à temps. L'échevin Paquay a évoqué son inattention comme excuse.

(NDA) *C'était bon enfant et sympathique. Mais à nouveau, une indication de l'incompétence de cette administration communale.*

De la bouche de l'échevin, on a appris également que d'autres routes allaient faire l'objet d'une inspection en vue de travaux éventuels d'enduisages, nous en saurons davantage probablement en mars 2017 lorsque la "Commission travaux" aura décidé des chantiers à entreprendre.

(NDA) Encore une fois, Si vous avez des désirs particuliers prenez contact avec votre conseiller communal favori.

Au point 19 : Développement rural, Addenda, le bourgmestre demande l'approbation de la fiche, il s'agit en l'occurrence et suivant le programme, de la fiche du Parc Roi Baudouin. Il s'ensuit une très brève intervention, à nouveau du MR, Monsieur Tassigny indique qu'il y a un souci financier ? Et que des économies soient possibles, le bourgmestre précise que l'Addenda, c'est tous les cinq ans, que jusqu'ici rien n'a été demandé, etc. Trop de bruit d'ambiance, je n'ai rien compris de la suite.

(NDA) Si vous voulez plus d'information, prenez contact avec votre conseiller communal favori.

La réunion avance bon train, nous voici au point 20 concernant l'aménagement « Durbuy Nord » une demande d'étude sera lancée, la RW devrait intervenir ?

Le bourgmestre annonce également que les 400000 € déjà prévus ont été d'ores et déjà réaffectés pour une réfection de la route de Durbuy en état lamentable.

Point 21, le bail ORES à Barvaux s/o n'a pas été objecté et le 22 a fait l'objet d'une simple remarque mayorale histoire de rassurer l'auditoire, la vente de la ville à Vermaet est à bon prix, ici non plus pas d'observation particulière.

Point 23 et 24 : Concernant les acquisitions au Parc des Macralles ainsi que les cessions gratuites au Val de l'Ourthe. Les propriétés (parcelles) sont au bénéfice de la Régie foncière et non de la ville de Durbuy, il s'agit d'un simple rectificatif.

(NDA) Faut-il y voir un élémentaire point de détail administratif sans grande implication ou cette correction, plusieurs mois après les achats, cache-t-elle autre chose ? Pourquoi redéfinir cela, seulement maintenant ? Où est-ce à nouveau un effet de l'incompétence de cette administration communale ?

Enfin, concernant le Parc des Macralles, le chef de file MR, André Tassigny, interpelle Philippe Bontemps et lui fait part que pas mal de débris et vestige encombrants se trouvent sur des parcelles de la commune, que le nettoyage n'a pas été correctement effectué et qu'en conséquence des résidents se plaignent. Le bourgmestre a rétorqué avoir remarqué la chose lors d'un de ses passages dans le domaine, il a ajouté que 20 tonnes de déchets de démolitions ont été enlevées, qu'il devait rester plus ou moins 1 tonne, que dès amélioration atmosphérique, il donnerait des instructions pour terminer le nettoyage. Il a conclu en signalant que 7 parcelles allaient encore faire l'objet d'une mise à nu prochainement, sans plus de précision.

Le point 25 acte la démission du conseiller PS Jean Marc Jalhay, il quitte les bancs du conseil communal, mais pas sa formation politique, selon son discours, ses motivations sont strictement professionnelles, mais aussi guidée par la prudence et le souhait d'épargner sa santé en ne se dispersant plus autant. Il a remercié ses collègues et a reçu une sympathique salve d'applaudissements. Le mayor lui a souhaité bonne chance dans ses nouveaux projets, sa chef de file à fait brièvement son éloge, tout ayant déjà été dit en comité restreint et privé, le MR et Ecolo on fait de même, Monsieur Jalhay a ensuite cédé son siège à son remplaçant, Rock Kersten, qui préalablement à son installation, à prêter le serment d'usage.

Au départ de Monsieur Jalhay, le bourgmestre s'est autorisé un mot d'esprit en signalant qu'il avait entendu son éloge de son vivant, ce qui est plutôt rare, fin de citation.

Les points 28 à 44 ayant été des formalités de désignations d'enseignants, ne nécessitent pas de commentaires.

Ce compte-rendu non-officiel n'est nullement exhaustif des débats.

Rédacteurs : A.ROPPE & M.BLASBAND

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13
Tél.: 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 01 février 2017 à vingt heures.

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège :



Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Comptes 2015 de la fabrique d'église de JENNERET;
2. Budget 2017 de la fabrique d'église de JENNERET;
3. Zone de secours du Luxembourg. Dotation communale 2017;
4. RÉGIE FONCIÈRE. Budget 2017. Un douzième provisoire;
5. RÉGIE FONCIÈRE. Budget 2017 de la Régie Foncière de la Ville de Durbuy;
6. Agence Locale pour l'Emploi. Remplacement : Laetitia NUTAL;
7. ASBL Atelier Environnement. Remplacement : Laetitia NUTAL;
8. Fondation « S.O.S.-ASBL ». Remplacement : Laetitia NUTAL;
9. GAL Pays de l'Ourthe. Remplacement : Laetitia NUTAL;
10. ASBL Office Communal du Tourisme de Durbuy. Remplacement : Laetitia NUTAL;
11. Commission Accueil Temps Libre. Remplacement : Laetitia NUTAL;
12. Commission Consultative des Déchets. Remplacement : Laetitia NUTAL;
13. Commission Consultative des Travaux. Remplacement : Laetitia NUTAL;
14. Plan stratégique de développement commercial : cahier spécial des charges. Marché de services;
15. Acquisition auto-laveuse. Dépense urgente;
16. Acquisition poste à souder. Dépense urgente;
17. Voirie. Enduisage 2017. Approbation des conditions et du mode de passation du marché;
18. Voirie. Reprofilages 2017. Approbation des conditions et du mode de passation du marché;
19. Développement rural. Addenda : Parc Roi Baudouin. Approbation fiche;
20. Aménagement de la zone « Durbuy Nord ». Auteur de projet. Marché de services;
21. Bail emphytéotique avec ORES à BARVAUX S/O.;
22. Vente Ville à VERMAET à Grand-Han;
23. Parc des Macralles. Acquisitions diverses. Rectification : RÉGIE FONCIÈRE;
24. Val de l'Ourthe. Cessions à titre gratuit. Rectification : RÉGIE FONCIÈRE;
25. Démission d'un Conseiller communal : Jean-Marc JALHAY;
26. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller Communal : Rock KERSTEN;
27. Installation et prestation de serment d'un Conseiller Communal : Rock KERSTEN;
28. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de dix-neuf périodes en remplacement de Martine JADOT : Ety CHABROL;
29. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Ety CHABROL.;

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

30. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de quatre périodes en remplacement de Françoise HOUARD : Caroline COULÉE;
31. PE. Congé pause carrière : Anne LÉONARD, directrice de l'école communale de Barvaux S/O.;
32. PE. Désignation d'une institutrice primaire à plein-temps en remplacement de Cécile TRINE : Aurélie LEBOUTTE;
33. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison de dix périodes en remplacement de Bruno DEJARDIN : Pierre LIVERMORE;
34. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de trois périodes en remplacement de Nadine COLLARD : Pierre LIVERMORE;
35. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison de huit périodes en remplacement de Bruno DEJARDIN : Pierre LIVERMORE;
36. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Pierre LIVERMORE;
37. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de vingt périodes en remplacement de Françoise HOUARD : Morgane MARTIAL;
38. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de vingt-quatre périodes en remplacement de Catherine RAES : Mélanie PARMENTIER;
39. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Marie PEPINSTER;
40. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Marie PEPINSTER;
41. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Marie PEPINSTER;
42. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de trois périodes en remplacement de Nadine COLLARD : Muriel STUBBE;
43. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de trois périodes en remplacement de Nadine COLLARD : Muriel STUBBE;
44. PE. Désignation d'une institutrice maternelle primaire à raison de deux périodes en remplacement de Martine JADOT : Aurore TRINE.